

PROGRAMME DE GOUVERNANCE ECONOMIQUE

République Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes
« CTR »



Amélioration de la Gouvernance Economique

Matrice des actions à mener suivie conjointement par la Banque mondiale et le CTR

Objectifs :

- Renforcer la transparence dans la gestion des ressources naturelles;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif ;

« Version septembre 2015 »

N°	Mesures	Echéance	Responsable	Observations	indicateurs
	A- Renforcer la transparence et la gouvernance des industries extractives minières				
1.	Adoption des procédures compétitives, transparence et ouvertes pour la cession et les ventes des actifs miniers du portefeuille de l'Etat, y compris l'établissement des joint-ventures	Avant fin décembre 2013	Ministère des Mines Cadastre minier (CAMI) Ministère du Portefeuille Primature	Réalisée. La loi n° 08/007 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques règle la question de cession d'actifs miniers (<i>tout se règle par les Assemblées générales</i>) dans les entreprises du portefeuille de l'Etat. Pour les autres catégories d'entreprises, les procédures sont définies dans les textes statutaires de chaque entreprise. A cet effet, il n'y a pas nécessité de prendre un texte d'application spécifique puisque ce dernier ne peut pas supplanter la Loi.	Loi n°08/007 du 07 juillet 2008 appliquée Statuts des entreprises respectés
2.	Publication dans le délai réglementaire (60 jours) des cessions réalisées, des partenariats conclus et des projets d'investissement déjà lancés et des procédures de vente de ces cessions	Permanente	Ministère des Mines Ministère du Portefeuille Primature	Réalisée. Cette mesure a un caractère dynamique. A ce jour, tous les contrats (cession, partenariat) signés dans les secteurs (mines, hydrocarbures, forêt) sont publiés sur les sites officiels des ministères des Mines, Environnement et Hydrocarbures, aux liens respectifs : www.mines-rdc.cd ; www.mecnt.cd et www.hydrocarbures.gouv.cd Pour le secteur minier particulièrement, 136 contrats et 43 avenants signés sont publiés sur le site officiel du Ministère des Mines.	Contrat signé publié dans le respect des échéances réglementaires
3.	Publication des statistiques de production et d'exportation des entreprises publiques minières en quantité et valeur a) à titre global (concernant les exportations du secteur) b) des entreprises publiques minières en (sur une base semestrielle et annuelle)	Semestrielle et Annuelle (Juillet ; Janvier)	Division des Mines Ministère des Mines	Réalisée. Les statistiques de production et d'exportation de la période 2002-2015 (1 ^{er} trimestre 2015) ont été publiées sur le site du Ministère des Mines, au lien : www.mines-rdc.cd Ces statistiques portent sur la production et l'exportation des entreprises publiques minières. Concernant les statistiques du deuxième trimestre 2015, la Commission d'harmonisation a terminé son travail et leur publication devra intervenir incessamment.	Statistiques minière de toutes les filières publiées semestriellement
4.	Préparation par le gouvernement et soumission au Parlement du rapport annuel sur la cession des actifs et des joint-ventures opérés par les entreprises publiques minières	Annuelle (Mars)	Primature Ministère des Mines	Réalisée. Aucune cession d'actifs et joint venture n'a été opérée en 2013 et en 2014.	Rapport soumis au Parlement

5.	Achèvement de la révision du Code Minier et soumission au Parlement pour examen	Mars 2014	Ministère des Mines	Réalisée. Le Projet du Code Minier révisé a été finalisé et adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres. Il a été transmis au Parlement pour examen. Toutefois, l'Assemblée Nationale devra l'inscrire à l'ordre du jour de sa session d'octobre 2015 bien qu'elle soit budgétaire.	Projet de Code Minier validé en Conseil des Ministres Projet de Code Minier soumis au Parlement
6.	Mise en place d'un Programme de recherche et prospection dans la certification du potentiel minier	Septembre 2014	Ministère des Mines (CTCPM)	Non réalisée. Un programme de recherche et de prospection pour la certification du potentiel minier a été élaboré dans le cadre du projet Promines et de la coopération japonaise Jogmec. Aussi, le planning et les détails sur les valeurs des blocs ont été définis. A cet effet, 19 blocs miniers par filière sont identifiés sur l'ensemble du territoire national pour y mener des recherches, en vue de certifier le potentiel qu'ils recouvrent. Ces blocs devront permettre de constituer l'actif minier de l'Etat. Mais, faute des moyens ce programme n'avance pas comme souhaité. S'agissant particulièrement de financement, pour l'exercice budgétaire en cours, il est prévu un montant équivalent à USD 3 millions sur financement du Trésor public. Le financement de la Banque Mondiale, à travers le projet PROMINES n'a pas été disponibilisé étant donné le retard dans la mise en œuvre du projet dont l'achèvement est prévu pour fin décembre 2015.	Blocs miniers identifiés ; Potentiel minier défini.
<i>B- Renforcer la transparence et la gouvernance des entreprises publiques</i>					
7.	Préparation et publication des bilans d'ouverture pour les principales entreprises publiques (les entreprises de 1 ^{er} périmètre sont : RVA, SCTP et SCPT).	Juin 2014	Ministère du Portefeuille	En cours. L'état des lieux se présente comme suit : - SCTP et RVA : des efforts ont été fournis dans le cadre de la clôture 2014 pour réaliser les inventaires des immobilisations et procéder à leur valorisation. Avec l'appui du CPCC, les états financiers assainis incluant ces inventaires approuvés par les Conseils et les Assemblées Générales de ses entreprises d'Administration sont attendues pour le mois d'octobre 2015. - SCPT : les états financiers, les bilans de clôture et	Bilan d'ouverture finalisé et publié

				d'ouverture ont été élaborés avec l'appui de CPCC. Mais, la finalisation des ces travaux est subordonnée à l'adoption des lois devant préciser le régime juridique des biens des entreprises du portefeuille et leur domanialité ainsi que de leur protection. Ces projets ont été approuvés au Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale pour examen. Il convient d'indiquer que l'urgence de mettre en place un régime juridique s'impose avant fin décembre 2015 étant donné que le moratoire coïncide avec cette échéance.	
8.	Préparation et publication des états financiers certifiés pour les principales entreprises publiques qui ont déjà un bilan d'ouverture approuvé par le Conseil d'Administration (les entreprises de 1 ^{er} périmètre sont : Gécamines, SNCC, REGIDESO, SNEL)	Fin 2014	Ministère du Portefeuille	En cours : • SNCC et Gécamines : Bilans d'ouverture disponibles et leur publication interviendra à la suite du Conseil d'Administration. • REGIDESO : Bilan d'ouverture est disponible mais attend sa validation par l'Assemblée Générale. • SNEL : Le bilan d'ouverture sera disponible à fin décembre 2015, l'inventaire et la valorisation du réseau de distribution se terminera en août 2015. Toutefois, les difficultés d'ordre financier et technique ont été identifiées comme facteur de blocage de cette réforme.	Etats financiers certifiés et publiés
9.	Adoption et publication des contrats de performance entre l'Etat et les Entreprises publiques à statut commercial (sur une base annuelle)	Annuelle (Mars 2014 ¹)	Ministère du Portefeuille	En cours. A la place du Consultant International qui devrait être recruté pour 24 mois, un consultant local a été recruté et a déjà élaboré le projet de contrat de performance pour la SCTP. Ce contrat est en cours de revue au ministère du portefeuille. La nécessité d'une expertise internationale s'impose.	Contrat de performance adopté Contrat de performance publié annuellement

¹ L'adoption et la publication desdits contrats se feront en deux vagues. La première vague comprendra 7 entreprises, à savoir SCTP, RVA, CVM, GECAMINES, SOKIMO, SONAS, et COHYDRO, avec échéance d'adoption et de publication au mois de mars 2014. L'adoption et la publication des entreprises de la deuxième vague interviendront en décembre 2014.

10.	Publication des rapports d'audit de la performance technique et opérationnelle des contrats de performance des entreprises publiques à statut commercial, établis avec l'Etat (sur une base annuelle)	Annuelle (Mars 2015 ²)	Ministère du Portefeuille	La mesure 10 est subordonnée à la réalisation de la mesure 9	
	<i>C- Renforcer la gouvernance forestière et de la biodiversité et préparer la RDC aux financements REDD+</i>				
11.	Achèvement du processus de conversion légale des titres forestiers et lutte contre l'exploitation illégale				
	a) Publication des contrats de concession signés et documents y relatifs (plans de gestion, cahiers de charge y compris les clauses sociales)	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Réalisée. Le processus de conversion des anciens titres est terminé depuis le 31 juillet 2014. A la clôture du processus, la situation de 81 anciens textes jugés convertibles se présente comme suite : • 57 titres (10.706.292 ha) ont été convertis en contrats de concession forestière signés, assortis des plans de gestion validés par l'administration forestière et des accords de clause sociale conclus avec des communautés riveraines ; • 15 titres (3.515.677 ha) ont été résiliés à la suite des demandes de rétrocession au domaine forestier privé de l'Etat introduites par leurs détenteurs ; • 5 titres (434.905 ha) ont été résiliés à la suite des demandes de conversion introduites par leurs détenteurs ; • 1 titre (24.660 ha) a été résilié du fait de la non présentation d'un plan de gestion forestier et d'un accord de clause sociale négocié ; • 3 titres (394.359 ha) ont été mis en sursis pour raison de force majeur. En perspectives, le MECNT compte : • Accompagner les concessionnaires forestiers dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des concessions forestières ;	Processus de conversion finalisé

² Respectivement mars 2015 concernant les entreprises publiques à statut commercial de la première vague et décembre 2015 pour celles de la deuxième vague.

				- Permettre à la RDC d'atteindre progressivement le volume de bois exploitable qui puisse correspondre aux potentialités offertes par les forêts de production permanente, - Organiser le marché pour les concessions qui reviennent dans le domaine de l'Etat. Il convient d'indiquer que le point relatif au plan d'aménagement est mené avec le concours de la Banque Mondiale.	
	b) Publication de la liste actualisée des détenteurs de droits forestiers, y compris des permis artisanaux, non en règle de paiement de la taxe de superficie forestière ou de la taxe de superficie forestière ou de la taxe sur le permis de coupe artisanale de bois d'œuvre, et information sur les mesures prises par l'administration des forêts pour y remédier	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement Ministère des Finances (DGRAD)	Partiellement réalisée. La liste de détenteurs de titres forestiers industriels est disponible sur le site du MDD: http://www.mecnt.gouv.cd/v2/ Les permis de coupe artisanale de bois d'œuvre ainsi que le paiement de la taxe de superficie forestière sont délivrées et perçues par les administrations provinciales. Des missions de collecte des données seront organisées dans les provinces de Bandundu, Equateur, Province Orientale et Bas-Congo sur financement de la Banque Mondiale/PRCG. L'objectif de ses missions est de mettre en place un mécanisme de traçabilité des recettes collectées par les provinces.	Liste des détenteurs actualisée et rendu public (deux fois l'an)
12.	Amélioration de la transparence dans le secteur forestier et biodiversité				
	a) Publication des rapports de l'Observateur Indépendant sur l'application des lois forestières et la gouvernance ³ (OI-FLEG)	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	Réalisée. Le premier rapport de l'Observateur Indépendant sur l'application des lois forestières et la gouvernance (OI-FLEG) est publié sur le site internet du MDD. Le second rapport de l'Observateur Indépendant (OGF) a été validé et publié sur le site du MDD.	Rapport de l'observateur publié
	b) Publication des rapports du Programme de Contrôle pour la Production et la Commercialisation des Bois (PCPCB) et focalisation du	Semestrielle (Juillet; Janvier)	Ministère de l'Environnement	Réalisée. Les rapports du PCPCB sont publiés sur le site du MECNT. Le dernier rapport a été publié au mois d'août 2014. Il ressort de ce rapport que 133 milles m³ produit par les exploitants industriels ont été inspectés contre 91.405 m³ des artisanaux. Par ailleurs, depuis juillet 2014 la SGS a	Rapports du PCPCB publié

³Le Comité de Lecture des rapports de OI-FLEG devra être revu pour inclure les représentants des professionnels du secteur forestier et la société civile.

	PCBCB sur les zones prioritaires			rompu son contrat unilatéralement avec le Gouvernement à la suite du non paiement des honoraires. Cet arrêt a pour conséquence : (i) arrêt du signal du serveur SGS faute de garantie étant donné que son compte bancaire a été fermé et (ii) Suspension de la vente de vignettes. Pour poursuivre les activités menées par la Société Générale de Surveillance, les négociations sont en cours entre le Ministère de l'Environnement et Développement Durable et l'Office Congolais de Contrôle (OCC). Un projet de protocole de collaboration entre le MDD et l'OCC a été élaboré. Les résultats de l'audit SGS constitue le préalable pour la signature du protocole entre les deux parties. Toutefois, la question a été portée au Conseil des Ministres pour des orientations spécifiques.	
13.	Mise en œuvre du processus REDD+				
	a) Publication du progrès dans la préparation du « Readiness Package »	Semestrielle (Juillet; Décembre)	Ministère de l'Environnement	Réalisée. Les 34 critères du R-Package visant à évaluer l'état d'avancement du processus de préparation à la REDD+ ont été réalisés. Le rapport d'auto-évaluation de ces critères avait fait l'objet des consultations multipartites nationales du 05 février au 10 mars 2015. Il s'en était suivi un atelier national tenu le 12 mars 2015 sous la présidence du MDD au cours duquel, le rapport avait été validé formellement. La version actualisée du rapport avait été validé au Fonds Carbone au cours de la réunion du mois de mai 2015 à Washington. Avec la réalisation de ces étapes, la RDC peut accéder à la phase d'investissements.	Avancement satisfaisant dans l'achèvement de 34 critères du R-Package
	b) En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+ adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire	Décembre 2015 (revue semestrielle) (Juillet; Janvier)	Ministères de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat/Environnement et Développement Durable	En cours. Pour redynamiser le processus d'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire, le Ministère de l'ATUH a organisé successivement, une retraite le 18 au 22 mai 2015 à Kisantu dans la Province du Bas-Congo, du 24 au 25 juin 2015 l'atelier national à Kinshasa. Il sied d'indiquer l'atelier national a permis la validation des documents d'orientation et la feuille de route de la réforme de l'Aménagement du Territoire en République Démocratique du Congo. Aussi, en appui à la réforme, un processus de recrutement de deux consultants a été lancé avec l'accompagnement du PNUD, dont un spécialiste en	Politique sur l'aménagement du territoire élaborée ; Schéma national finalisé et publié

				planification et un spécialiste en agroéconomie.	
	c) En conformité avec la stratégie-cadre nationale REDD+, définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement de zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+	Décembre 2015 (revue semestrielle) (Juillet; Janvier)	Ministère des affaires foncières	En cours. Le Ministère des Affaires Foncières a adopté la lettre de mission pour l'exercice 2015-2016. Cette lettre aligne comme actions : (i) la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance foncière, (ii) la réforme du secteur foncier, (iii) la modernisation et sécurisation des titres de propriété, (iv) la lutte contre les lotissements, constructions et occupations anarchiques, (v) le lotissement en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du Territoire, (vi) l'octroi des parcelles, (vii) la responsabilisation des conservateurs des titres immobiliers et des autres agents, (viii) l'initiation d'un projet de loi, (ix) la sensibilisation à l'importance du regroupement des villages, et (x) la modernisation des villages. S'agissant de la revue du secteur conduite par la Banque Mondiale, les résultats sont attendus pour le mois d'août 2015. En outre, une assistance technique et financière a été disponibilisée par le PNUD.	Loi sur le foncier promulguée
	d) Adoption des normes REDD+ pour les investissements miniers et des hydrocarbures dans les zones forestières ⁴	Décembre 2015 (revue semestrielle, juillet- janvier)	Ministères de l'Environnement /Mines/ Hydrocarbures	En cours. Sur financement de la Norvège, la Banque Mondiale a disponibilisé une assistance technique pour accompagner les Experts sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de cette réforme. A cet effet, un plan de travail a été élaboré et soumis aux Experts qui l'ont amendé au cours d'un atelier organisé par la Banque Mondiale au mois de février 2015. En exécution de ce plan, deux visites de terrain en faveur des points focaux ont été organisées dans le site de la société minière Banro au mois de juin 2015 et de PERENCO au mois de septembre 2015. En perspectives, il est prévu l'organisation d'un atelier national pour trouver un consensus entre les parties prenantes sur les normes. Il convient d'indiquer que ces seront coulées sous forme des textes applicables à tous les acteurs des secteurs concernés.	Outils sur les normes REDD+ finalisés
	e) Opérationnalisation du Fonds national REDD+ ⁵ par la mobilisation des ressources extérieures	Septembre 2013	Ministère des Finances Ministère de l'Environnement	En cours. Pour rappel, cette mesure a été inscrite dans la matrice sur base de l'engagement de la Norvège d'apporter sa première contribution au plus tard le mois de septembre 2013. A ce jour, un nouveau mécanisme financier pour la	

⁴ Pour encadrer les investissements miniers et pétroliers qui seraient effectués dans les zones forestières.

⁵ Pour canaliser les financements REDD+ à venir.

				région d'Afrique Centrale, dénommé CAFI, a été développé et permettra de capitaliser le Fonds National REDD+. Aussi, en terme de préalable, le Gouvernement devra transmettre au CAFI, le Plan d'investissements actualisé. Il convient de souligner que la Norvège et l'Union Européenne sont les principaux bailleurs de fonds du CAFI	
	D- Renforcer les mécanismes de transparence et de redevabilité				
14.	Elaboration, adoption par le Comité Exécutif National et Publication sur le site international de l'ITIE ⁶ www.itierdc.org ainsi que sur celui de la RDC du 5 ^{ème} Rapport ITIE-RDC couvrant les revenus miniers et pétroliers pour l'année 2013	31 décembre 2013	Ministères du Plan, Mines et des Hydrocarbures, Secrétariat national de l'ITIE-RDC	Réalisée. Le Rapport ITIE RDC 2013 a été publié dans le 21 juillet 2015, en conformité des échéances. Il convient d'indiquer que ce rapport fournir les informations sur les revenus encaissés par l'Etat au sens général et sur la production, les exportations, les emplois, la contribution du secteur à l'économie. Par ailleurs, le rapport 2014 sera publié au courant de l'année 2015. A cet effet, le périmètre a été identifié mais pas encore adopté. Pour le rapport 2015, le Comité ITIE de la RDC se propose d'étendre l'artisanat minier et au secteur forestier.	Rapport ITIE publié avant fin décembre
15.	Mise en place d'une plateforme de suivi et dialogue participatifs comprenant toutes les parties prenantes (Gouvernement, société civile, entreprises publiques et privées), concernant la gestion du secteur de ressources naturelles	Fin décembre 2013	Mines (CTCPM et PROMINES)	Réalisée. Les Experts qui siègent à la Plate Forme se sont réunis deux fois depuis le début de l'année 2015. Ces réunions devront être étendues à toutes les parties prenantes pour le lancement officiellement des activités de la Plate forme. Pour rappel, cette plate-forme a été créée par décret n°14/005 du 19 février 2014.	Décret signé ; Plate forme mise en place
	E- Améliorer la transparence et l'efficacité dans la gestion des finances publiques				
16.	Mise en place des unités de passation des marchés publics :				
	a) Dans les entreprises publiques à statut commercial	Décembre 2013	Primature Ministère du Portefeuille Budget ARMP	En cours. Par ses lettres et n°0258/MINPF/RSM/JMS/LMM/2015 et n°259/MINPF/JDK/ABL/LMM/2015 du 31 mars 2015, Madame la Ministre du Portefeuille a rappelé la SONAS, la CADECO SA et la SNEL au respect de la mise en place des unités de passation des marchés publics dans leurs entreprises respectives. A ce jour, les unités de passation	Unités mises en place et opérationnelles

⁶Les progrès vers la validation de l'ITIE-RDC seront évalués et suivis par le Comité de validation et le Secrétariat international et comprennent la publication du 4^{ème} Rapport ITIE-RDC.

				des marchés publics sont opérationnelles à : (i) CVM, (ii) REGIDESO, (iii) LMC, (iv) RVA, (v) SCPT, (vi) SNCC, (vii) COHYDRO, (viii) SOKIMO. Les Autorités Contractantes devant poursuivre la mise en place de CGPMP sont : <u>Ministères et Institutions publiques :</u> 1. Ministre de la Défense, Anciens Combattants et Réinsertion 2. Commission Electorale Nationale Indépendante CENI <u>Sociétés commerciales :</u> 3. Société Nationale d'assurances "SONAS" 4. Société Nationale d'Electricité "SNEL" 5. Société Commerciale des Transports et des Ports "SCTP ;" 6. Société Nationale de Chemin de fer du Congo "SNCC. 7. La Générale des Carrières et de Mines "GECAMINES" 8. Société de Développement Industriel et Minier du Congo "SODIMICO" 9. Société Minière de KISENGE MANGANESE "SMK-Mn" 10. Caisse d'Epargne du Congo "CADECO" <u>Services publics :</u> 11. Guichet Unique de Création d'Entreprise en RDC 12. Fonds National d'Entretien Routier "FONER" <u>Etablissements et entreprises publics :</u> 13. Banque Centrale du Congo "BCC" 14. Radiotélévision Nationale Congolaise "RTNC" II. CGPMP créées, mais non conformes au décret n°10/32 portant création et fonctionnement de la CGPMP. 1. Commissariat Général à l'Energie Atomique/Centre Régional d'Etudes Nucléaires de Kinshasa (CGEA/CREN-K.)	
--	--	--	--	--	--

				2. Office des Routes "OR" 3. Régie des Voies Aériennes "RVA" 4. Régie de Distribution d'Eau de la RDC "REGIDESO" 5. Bureau Central de Coordination "BCECO"	
	b) Etablissement des structures de passation des marchés, de contrôle et de régulation des marchés publics dans toutes les provinces	Décembre 2014	Primature Gouvernements Provinciaux, Budget ARMP	Partiellement réalisée. - Les Directions Provinciales de Contrôle des Marchés publics (DPCMP) sont instituées dans toutes les provinces, sauf dans la province de l'Equateur; - les CGPMP sont mises en place dans toutes les onze provinces. Mais celle de la province de l'Equateur n'est pas encore opérationnelle. Les antennes provinciales de l'ARMP ne sont pas encore mises en place dans toutes les provinces. Leur mise en place attend l'autorisation de la tutelle. Il y a lieu de relever qu'à la faveur du découpage administratif des provinces, les structures de gestion des marchés publics se trouvant dans les chefs-lieux de l'ancienne configuration serviront de structures pilotes pour les jeunes provinces. Il y a donc nécessité d'accélérer le déploiement des Antennes ARMP dans les Provinces-mères.	Unités mises en place et opérationnelles
	c) Adoption et promulgation des « Edits » dans les provinces restantes	Décembre 2013	Primature Gouvernements Provinciaux, ARMP	Réalisée. Toutes les provinces disposent des Edits sur les marchés publics, y compris la province de l'Equateur.	Edits des provinces promulgués
17.	Réalisation des revues annuelles du système de passation des marchés	Annuelle (Juin)	ARMP	En cours. - Le rapport de l'Audit des marchés publics passés en 2011 a été présenté, adopté et publié. - Pour l'audit des marchés publics 2012, le Cabinet d'audit, recruté sur financement du PRCG, a déposé le rapport définitif. La prochaine étape va consister à l'adoption de ce rapport en atelier. - S'agissant de l'audit des marchés publics passés en 2013, le processus de sélection du cabinet sur financement du projet PMR-RH/BAD est terminé et le Cabinet a déjà signé le contrat.	Revue réalisée

				- Quant à l'audit des marchés publics de l'exercice 2014, l'ARMP, en attendant de trouver un financement, finalise les Termes de références. Elle compte étendre cet audit au niveau des Provinces.	
18.	Amélioration de la préparation du Budget au niveau central				
	a) Respect du calendrier budgétaire conformément à la loi	Permanente	Budget Finances Ministères sectoriels	Réalisée. Le budget 2015 a été promulgué dans le délai réglementaire, le 31 décembre 2014. Pour le projet de budget 2016, le calendrier d'élaboration est respecté dans l'optique de sa transmission à l'Assemblée Nationale avant fin septembre 2015.	Budget élaboré et déposé à l'Assemblée Nationale avant la session d'octobre
	b) b) Soumission au Parlement d'un Plan triennal pour les années n, n+1 et n+2, des dépenses sectorielles, conjointement avec le projet de la loi des finances de l'année n, sur la base des recommandations du PEMFAR	Annuelle (à partir du budget 2015)	Budget Finances	En cours. Les recommandations du PEMFAR (2014) vont servir de base pour élaborer la feuille de route de cette mesure. A ce jour, la Banque Mondiale a déjà lancé le processus avec la revue de la dépense publique dans les secteurs de la santé, éducation et infrastructures routières. Ainsi, l'atelier de validation du rapport PEMFAR est prévu pour le 24 septembre 2015.	Rapport sur la revue des dépenses disponibles
19.	Publication, sur une base trimestrielle sur le site du Ministère des Finances des recettes recouvrées par l'Etat dans le secteur des ressources naturelles	Trimestrielle (Avril; Juillet; Octobre; Janvier)	Finances (DGI et DGRAD), Ministères sectoriels	Réalisée. Les recettes recouvrées du deuxième trimestre 2015 sont disponibles et publiées sur le site du Ministère des Finances, au lien : (www.minfinrdc.com).	Recettes des secteurs des ressources naturelles publiées sur une base trimestrielle
20.	Publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire sur les transferts aux provinces	Trimestrielle (Avril; Juillet; Octobre; Janvier)	Finances Budget	Réalisée. Les Etats de Suivi Budgétaires (ESB) sont disponibles jusqu'à fin mai 2015, sur le site web du Ministère du Budget, au lien: www.budget.gouv.cd . Ces ESB reprennent les dépenses relatives aux transferts aux provinces et celles liées à la lutte contre la pauvreté.	ESB publiés dans le respect des échéances
21.	Publication trimestrielle des rapports d'exécution budgétaire sur les allocations aux secteurs sociaux	Trimestrielle (Avril; Juillet; Octobre; Janvier)	Budget	Réalisée. Idem 20.	ESB publiés dans le respect des échéances

	(dépenses de lutte contre la pauvreté).				
22.	Soumission du rapport d'exécution du budget (projet de loi de règlement) au Parlement pour examen	Annuelle (Mai)	Finances Budget	Réalisée. Le rapport sur la reddition des comptes de l'Etat pour l'exercice 2012 a été adopté et publié en décembre 2013. Pour 2013, la Loi n°14/030 du 31/12/2014 portant reddition des comptes a été publié. Quant à 2014, le processus de collecte de données est presque terminé et le rapport est attendu pour juin 2015.	Rapport transmis à l'Assemblée Nationale avant la défense du budget
23.	Publication sur le site de l'ARMP de l'audit annuel des marchés publics après approbation par le Conseil d'Administration	Annuelle (Juin)	ARMP	En cours. - Le rapport d'audit des marchés publics passés en 2011 a été publié sur le site web de l'ARMP : www.arpmp-rdc.org au lien http://www.arpmp-rdc.org/index.php/rapport-d-audit-2 - Pour l'audit des marchés publics 2012, le Cabinet d'audit recruté sur financement PRCG a déjà déposé les rapports provisoires par autorités contractantes pour avis et réactions. - S'agissant de l'audit des marchés publics passés en 2013, le processus de sélection du cabinet sur financement du projet PMR-RH/BAD est en phase de finalisation et les résultats de l'évaluation des propositions techniques et financières sont attendus ;	Audit des marchés réalisé pour chaque exercice budgétaire
F- Renforcer le cadre légal et réglementaire du secteur pétrolier					
24.	Publication du cadre légal et réglementaire ainsi que les conventions pétrolières et la carte des blocs:				
	a) Publication et vulgarisation de la nouvelle loi des hydrocarbures sur le site web du Ministère des Hydrocarbures	Adoption avant Décembre 2013	Ministère des Hydrocarbures	Réalisée. La Loi n° 15/12 du 1 ^{er} Aout 2015 portant régime général des hydrocarbures a été promulguée au mois d'août 2015 et publié au Journal Officiel de la RDC. En outre, une équipe d'experts est à pied d'œuvre pour élaborer le Règlement des Hydrocarbures. Il convient de relever que la promulgation de cette loi devra permettre au Gouvernement de contrôler le secteur vital de l'économie congolaise.	Loi sur les hydrocarbures publiée
	b) Publication, dans les 60 jours qui suivent leur approbation, toutes les conventions pétrolières ainsi que les permis d'exploration ou d'exploitation. De même, publier toutes les	Permanente	Ministère des Hydrocarbures	Réalisée. Tous les contrats sont publiés sur le site du ministère des Hydrocarbures, au lien : www.hydrocarbures.gouv.cd .	Contrat signé publié dans le respect des échéances réglementaires

	conventions pétrolières existantes				
	c) Publication sur le site du Ministère des Hydrocarbures de la carte des blocs octroyés, rendus et ouverts, y compris les détenteurs des droits d'exploration et d'exploitation ainsi que la date d'échéance de ces droits	Avant Décembre 2013	Ministère des Hydrocarbures	Réalisée. La carte des blocs octroyés, rendus et ouverts est publiée sur le site du Ministère des Hydrocarbures, au lien : www.hydrocarbures.gouv.cd	Carte de bloc octroyé publié